
Procès-verbal
C.E.P.
du 8 janvier 2018.

Présents :

GERARD Claudy	Président de province
FOULON Frank	Président Sportif de province
HANSEN Michaël	Président Administratif de province
MUTSERS Luc	Trésorier de province
BEBERMANS Louis	Administrateur de province
GERARD Jean-Luc	Administrateur de province
LONEUX Martine	Administratrice de province
JURCABA Yvan	Administrateur de province
HEYLIGEN Raymond	Administrateur de province
CHRISTIAENS Emile	Administrateur de province
MIGNON Fabrice	Secrétaire

Absent(s) :

ANKRI Jérémie	Administrateur de province
---------------	----------------------------

Excusé(s) :

ABEELS Willi	Administrateur de province
--------------	----------------------------

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation PV.
- II. Administratif.
- III. Coupe.
- IV. C.H.P.L.
- V. Championnats d'été.
- VI. F.B.F.P.
- VII. Trésorerie
- VIII. Divers

1. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence. Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 04/12/2017 (09-2017).

Il rappelle en présence des 2 intéressés (CHRISTIAENS.E et HANSEN.M) qu'un courrier leur a été adressé avec quelques remarques et mises en garde du C.E.P. à leur rencontre. Il demande s'ils désirent prendre la parole et indique également que le but n'est pas de refaire le procès en séance du dernier cité.

CHRISTIAENS Emile signale qu'il a bien pris note des remarques adressées à son rencontre et que le courrier avait bien formulé et respectueux. Il en prend bonne note.

Sa situation privée étant pour lui primordiale et qu'en plus ses soucis de santé étaient tels, Michaël HANSEN indique qu'il va lever le pied (par manque d'énergie et déception). Il s'explique :

Il fait remarquer que les derniers événements le concernant survenus à la F.B.F.P. ne sont pas étrangers à cette perte d'envie et ne désire donc plus est un poids négatif pour la province.

Il fait part néanmoins de sa déception quant au manque de soutien reçu du C.E.P. de province et des clubs liégeois même si certains d'entre-eux ont réagi favorablement lors de l'AG Extraordinaire.....

M.HANSEN. indique qu'il sera donc sortant et non-rééligible et souligne que si le C.E.P. a besoin de ses services en A.A.O. de janvier, ce n'est pas un problème pour lui et qu'il sera présent.

Le Président sportif prend la parole pour lui signifier qu'une démission et non être « Sortant et non-rééligible » dès ce jour serait plus à-propos afin d'éviter qu'un nouveau procès à son rencontre ne se déroule le 27 janvier prochain.

HANSEN Michaël acquiesce et donne sa démission au C.E.P.

Le Président le remercie pour le travail accompli au cours de ces dernières années et informe que le point « Nomination d'un nouveau P.A. » sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du C.E.P.

En conséquence et comme chaque fois qu'un administrateur est sortant, le secrétaire changera le mot de passe d'accès au menu « PV Comité » sur le site de province et supprimera son adresse email des groupes de travail (admin, CHPL, coupe, etc.). Il en informera les administrateurs.

A la demande de l'intéressé, l'adresse email ne sera pas immédiatement supprimée de telle manière à ce qu'il puisse récupérer ses différentes inscriptions aux newsletters ou autres auxquelles il s'était abonné avec son adresse mail provinciale.

Plus aucune remarque et le P.V. est approuvé à l'unanimité.

2. Administratif.

Le président félicite Jean-Luc GERARD pour sa nomination au sein du comité fédéral en décembre dernier.

Réception de l'agrément disciplinaire de la FBFP jusqu'au 31/03/2018 (**ANNEXE 1**)

Un groupe d'administrateur est désigné et exercera le rôle de « Conciliateur provincial ».

Pour rappel, la conciliation ne concerne que les sanctions des catégories 1 à 4.

Les dossiers dont les sanctions sont supérieures à ces catégories seront directement transmis au secrétariat fédéral.

Feront partie du groupe « Conciliateur provincial » :

- Le Président : Claudy GERARD
- Le Président sportif : Frank FOULON
- L'administrateur : Louis BEBERMANS

Le secrétariat sera assuré par le secrétaire provincial, Fabrice MIGNON.

Le secrétaire enverra la composition de ce groupe avec toutes les informations demandées au secrétariat fédéral.

Comme il est prévu aux statuts, un courrier de convocation des clubs et l'ordre du jour A.A.O. de province 2018 a été envoyé en date du 20/12/2017 au secrétariat fédéral.

A ce jour, aucun observateur fédéral n'a encore été désigné par la F.B.F.P.

La date butoir des candidatures au poste d'administrateur ou administratrice de province était fixée au 08/01/2018.

A ce jour, aucune candidature n'est parvenue à la province.

Préparation A.A.O. 2018

Prévoir mise à l'Honneur de Jacques MASSET (retraite internationale arbitrage)

Un cadeau sera offert à l'intéressé et un bouquet de fleur à sa compagne. Claudy GERARD se chargera de la prospection pour le cadeau pour une valeur dont le trésorier transmettra la somme après vérification, de telle manière à rester cohérent sur le prix pour toutes les personnes récompensées.

A l'issue de l'A.A.O., sa compagne et lui seront invités au restaurant pour accompagner le C.E.P.

Le secrétaire rédigera à cet effet un courrier d'invitation à l'attention de l'intéressé.

Etablir la liste des joueurs récompensés pour leurs titres de CF et CB

Etablir liste des présences des clubs

Etablir signataire de réception des prix (preuve de réception pour la province)

Préparation des récompenses par le trésorier (liste transmise par le secrétaire)

Préparation du Roadbook (secrétaire) → 1 copie/administrateur

Liste des administrateurs sortants et rééligibles.

Préparation de bulletins de vote par le secrétaire. (MUTSERS + HEYLIGEN)

Transmission au srt par le trésorier des comptes 2017 après contrôle des 3 vérificateurs aux comptes (le 11/01/18).

Le secrétaire enverra les comptes 2017 à tous les clubs dès réception.

Présences des administrateurs souhaitée au plus tard pour 08h30.

L'administrateur CHRISTIAENS Emile informe qu'il ne pourra être présent à l'A.A.O. 2018.

Le secrétaire en prend acte.

Compte-rendu « TO DO LIST »

Le Président, le Président sportif, Willi ABEELS et le secrétaire se sont réunis en séance le 02/02/2018 pour le traitement des divers points en attente repris dans la « TO DO LIST » (**ANNEXE 2**).

Ces points sont présentés au C.E.P. par le Président de province.

Changements importants repris dans cette « TO DO LIST » :

- Récompenses de 25€ par joueurs liégeois pour les CP's doublettes et Triplettes (Dames et Hommes)
- Changements autorisés le jour d'un CP : (point 5)
 - Pour les championnats en doublettes → 1
 - Pour les championnats en triplettes → 1
 - Pour le Sextet → 2
 - Pour l'interclubs → 2
- Adaptation CP sextet (point 6)

A l'inscription, les lettres des joueurs seront attribuées et resteront immuables
Seul le nom du capitaine et le club apparaîtront sur la liste des inscriptions sur le site de province
2 remplacements étant autorisés, les joueurs remplaçants se verront attribuer la lettre du joueur remplacé
Dans le cas d'une composition erronée d'équipe, l'équipe fautive sera pénalisée du score de 0-13
- Revoir cahier des charges pour CP +48/50 ans → 45 terrains au lieu de 40 (point 7)
- Changements des libellés lors de l'inscription des clubs au CHPL (point 14)
- Ajouter au point IV.3.17 du règlement des pénalités le point 3 qui n'est pas repris : (point 18)

« Transmission erronée de résultat » → 15€
- Communication des résultats CHPL du mercredi (point 27)

Le résultat sera communiqué pour le jeudi 11h00 au plus tard à partir de la saison 2018-2019
- Championnats provinciaux 2018 (point 28)

Les émoluments pour les responsables de bureaux seront arrondis à :

 - 15€ pour ½ journée
 - 20€ pour 1 journée

L'inscription par joueur aux championnats provinciaux passera à 6€

3. Coupe.

Les dotations pour les 1/16 et 1/8 de finale de la coupe ont été payées par la trésorerie (**ANNEXE 3**)

Aucune candidature à l'organisation de la journée finale du 11/03/18 n'a encore été reçue (date butoir le 01/02/2018) si ce n'est celle de B10 (hors régionale prévue). B30 prévoit d'envoyer la sienne pour autant qu'il ne soit pas qualifié.

Pour la journée finale, le secrétariat enverra à la F.B.F.P. une demande pour la présence d'1 arbitre.

Le Président se charge de l'achat des coupes et diminutifs pour la journée finale

Le trésorier se charge de la préparation des prix

Composition du bureau : Claudy GERARD – Emile CHRISTIAENS

Préparatifs : (après réception des candidatures et connaissance des qualifiés)

- Affiche pour journée finale (transmission aux clubs + publication sur site et page Facebook de province)
- Courriers pour les clubs qualifiés
- Courriers d'information pour les autres clubs
- Demande au club organisateur de toutes les infos utiles pour clubs (repas, prix, etc.)
- Boules pour tirage au sort lors de la journée finale
- Feuilles de match (version fédérale)

4. C.H.P.L.

Pénalités JAUMOTTE Marc.

A ce jour, le joueur Marc JAUMOTTE, (B17 – Licence : 14735) pénalisé pour sa non-participation au CP +48/50 ans (Suspension au prochain C.P.D. +48/50 ans 2018) n'a toujours pas régularisé l'amende de 25€ envoyée sous courrier provincial (e021-2017s) – Facture : FC0762 et dont la date d'échéance était fixée au 19/09/2017.

Un courrier de mise en demeure sera envoyé à l'intéressé.

Pénalités B12 – RPC SPA (période C.H.P.L. octobre 2017).

A ce jour, la facture FC0449 de 47,50€ (l'échéance 21/12/17) et malgré rappels, n'a toujours pas été honorée.

En conséquence et vu ce qui semble être un refus d'honorer cette facture, le C.E.P. décide de mettre en demeure ce club sous peine d'interdiction de participation au C.H.P.L. et ce, jusqu'à apurement de la dette avec toutes les conséquences qui en découlent (Forfait, etc.)

Le secrétaire prépara le courrier pour approbation au Président et Président sportif avant envoi à adresser au secrétariat B12 – RPC SPA.

Pénalités période novembre – décembre 2017.

Tous les courriers des pénalités pour la période novembre – décembre 2017 ont été envoyés aux clubs.

La date butoir pour les contestations a été fixée au 12/01/2017.

A des fins de suivis, le secrétaire a créé un fichier reprenant, les amendes et suspensions (clubs et joueurs).

Ce fichier sera géré par le Président (tâche P.A.), le trésorier (suivi facturation) et le secrétaire (mise à jour).

A signaler que pour cette période, seuls 2 clubs n'ont pas reçus de pénalités (24/26 participants)

A ce jour, une contestation B13 – BAS a été reçue (**ANNEXE 4**)

Il s'avère que cette contestation est non-fondée puisque le club a utilisé une ancienne feuille de match et que le P.S. avait bien indiqué lors de la dernière séance info C.H.P.L. de septembre 2017 que les FDM marqué « C.H.L. » étaient devenues obsolètes.

En conséquence, le secrétariat répondra en ce sens au courrier de contestation du club (pénalité maintenue)

A l'issue de la date butoir et pour autant que les clubs concernés n'aient pas contesté, 3 scores seront à adapter :

- Rencontre Div 11 (vendredi) OMAL 3 - SPA 3 du 03/11/17 --> 9 - 0
- Rencontre Div 7 (vendredi) SOUMAGNE 3 - HANNUT 3 du 01/12/17 --> 0 - 9
- Rencontre Div 7 (mercredi) MOISSON 3 - PEPINSTER 5 du 29/11/17--> 0 - 9

La rectification des résultats sera envoyée aux responsables des « Résultats et Classements », Louis BEBERMANS et Fabrice MIGNON.

A l'issue de la date butoir et pour autant que l'intéressé n'ait pas contesté (rencontre du mercredi 13/12/2017 – abandon de jeu), LIZEN Fernand (B45 – Les Boutons d'Or – Licence 1811) sera suspendu pour une période de 2 semaines (mercredi & vendredi) du 22/01/2018 au 04/02/2018).

L'intéressé ainsi que le club seront informés par courrier référencé.

Demande d'arbitres pour rencontres C.H.P.L..

A la demande du B40 – PC Mabotte, 1 arbitre a été demandé pour la rencontre de division 1 BAS 1 – Mabotte 1 du vendredi 2 février 2018.

Frais d'arbitrage à charge du demandeur B40 – PC Mabotte.

Le secrétaire se chargera de la demande à la F.B.F.P. à la Fédération.

De commun accord, 1 arbitre a été demandé pour la rencontre de division 3 Boule d'Aaz 1 – Wanze 3 du vendredi 16 février 2018.

Frais d'arbitrage à charge des demandeurs B09 – Boule d'Aaz de Haccourt et B30 – RPC Wanze.

Le secrétaire se chargera de la demande à la F.B.F.P. à la Fédération.

Affaire Moisson 5 - Boule d'Aaz 5 - Division 11 - Vendredi 08/12/2017

Suite aux incidents survenus lors de cette rencontre et n'ayant toujours pas reçu d'agrément à cette date, le C.E.P. a transmis les plaintes aux instances fédérales pour traitement.

A noter qu'à ce jour, aucun accusé de réception n'est parvenu à la province.

- Courriel Eric Melin reçu le 11-12-2017 + rapport complémentaire de Arnols.A 14463 - capitaine RPC La Moisson
- Courriel de B9 reçu le 17-12-2017 + rapport complémentaire de Delclisard .S 15535 - La Boule d'Aaz Haccourt

Feuilles de matchs – Saison 2018-2019 à 2020-2011(ANNEXE 5).

Le secrétaire a pris contact avec le responsable de l'école DON BOSCO, Monsieur CLOSJEAN.

Rendez-vous sera pris le 15 janvier 2018 pour fixer une date de rencontre pour la reproduction de 6000 feuilles de matchs. Le nouveau canevas est présenté en C.E.P. pour dernière approbation (case à cocher mercredi & vendredi).

Grille F.B.F.P. des montants et descendants (ANNEXE 6).

Le problème des divisions en province de Liège reste pendant et à cet effet, la Commission C.H.P.L. devra organiser une table ronde avec les clubs avant la première séance d'information C.H.P.L. de juin 2018.

Le P.S. fait néanmoins remarquer que dans tous les cas de figure, le premier en division 1 sera « Montant ».

5. Championnats d'été.

Grille été 2018 (ANNEXE 7).

Le P.S. présente la nouvelle grille d'été provisoire et informe (après avoir pris contact avec la Présidente sportive fédérale) que celle-ci est maintenant officielle.

En conséquence, le secrétariat enverra à tous les clubs de la province un courrier reprenant tous les championnats provinciaux (dates, Régionales, cahier des charges mis à jour) pour les candidatures à ces championnats.

La date butoir pour les Régionales est fixée au 11 février 2018.

A l'issue de celle-ci, si des Régionales n'ont pas répondu favorablement, une relance vers les clubs des autres Régionales sera effectuée pour les championnats d'été non-couverts en date du 13/02/2018.

Désignation des lieux en séance du 12/02/2018.

6. F.B.F.P.

Candidatures CF & CB

Le C.E.P. a reçu de la F.B.F.P. une demande de candidatures à l'organisation des championnats suivants :

- CFD Mixtes du Samedi 02/06/2018 (prévu en province de Namur mais pas candidat)
- CB Triplettes du Dimanche 10/06/2016 (prévu en province de Liège)

Un courrier a été envoyé aux clubs liégeois avec cahier des charges en date du 05/01/2018 (date butoir : 04/02/2018)

7. Trésorerie.

Facturation période novembre – décembre C.H.P.L.

A l'issue de la date butoir du 12 janvier 2018 et après traitement des éventuelles contestations encore à recevoir, le Président et le secrétaire établiront le tableau récapitulatif des amendes et pénalités à envoyer au trésorier pour facturation vers les clubs.

Compte bancaire arbitre.

Le trésorier informe que ce compte a été clôturé et que le solde a été versé sur le compte-courant de la F.P.J.L.

Frais divers.

Le Président, pour une question de facilité, demande à ce que les émoluments pour les bureaux d'été soient arrondis.

- ½ journée → 15€
- 1 journée → 20€

Le C.E.P. accepte cette proposition et le trésorier en prend acte.

La modification sur les documents de bureau sera effectuée par le secrétaire.

Il propose aussi de faire passer l'inscription aux CP's d'été de 5 à 6€ même si cela se répercutera sur l'intervention de la province (50% des mises à ajouter aux inscriptions pour les prix)

Le C.E.P. accepte cette proposition et le trésorier en prend acte.

La modification sur les divers documents d'inscriptions sera effectuée par le secrétaire.

8. Divers.

Le trésorier commandera :

- *1 jeu de cartouche encre à la demande de Raymond HEYLIGEN*
- *1 boîte de 100 timbres pour le secrétariat*
- *5 rames de papiers A4 pour le secrétariat*

Prochaine séance C.E.P. : 12/02/2018 – Herstal – 19h30

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h 10.



4040 Herstal, le 19 décembre 2017

Concerne : Commission disciplinaire - Conciliation

Messieurs le Présidents de provinces,
Messieurs les Secrétaires provinciaux,

Comme vous le savez désormais, la FBFP va réorienter ses procédures disciplinaires en favorisant un traitement aussi rapide que possible des différents cas qui surviendront, notamment par la multiplication et l'élaboration d'un calendrier fixe des séances de la commission fédérale de discipline, mais aussi par la désignation d'un ou plusieurs coordinateurs fédéraux qui auront la charge de préparer et présenter les dossiers à ladite commission.

Le troisième axe de réflexion concerne le règlement de la procédure de conciliation qui sera désormais dévolue aux différentes provinces.

Pour rappel, la conciliation traite des catégories 1 à 4 reprises à la codification des sanctions.

Le Conciliateur provincial, qu'il concerne une personne déterminée désignée par le CEP, qu'il concerne un nombre restreint de personnes dans le cadre d'une collégialité limitée ou qu'il concerne l'ensemble du CEP, ne saura qu'imprimer une suite aux plaintes qui lui seront transmises par le secrétariat provincial (actuellement), et donc :

- dire qu'une affaire est hors les catégories autorisées (1 à 4) et transmettre le dossier au secrétariat fédéral pour suite ;
- dire qu'une affaire met en cause des personnes qui doivent être poursuivies par une autre instance (ex : arbitres) ;
- dire qu'une affaire entre dans le cadre des compétences de la charge et proposer à l'impétrant une sanction limitée à caractère disciplinaire et des mesures administratives connexes éventuelles avec en cas de refus de la proposition le renvoi du dossier vers le secrétariat fédéral.

Il n'est donc pas ici question de première instance ou d'appel.

Il n'y a pas de chambre disciplinaire provinciale et il n'appartient pas à la province d'en créer, ce serait en outre illégal.

Nous vous demandons donc de nous faire parvenir les coordonnées de la ou les personnes désignées qui prendront en charge, au niveau de votre province, le traitement des dossiers de conciliation.

Chaque dossier de conciliation devra être transmis pour information au secrétariat de la FBFP.

Par la présente, et dans l'attente de l'adaptation des textes du règlement disciplinaire, **le Conseil d'administration de la FBFP, vous octroie l'agrément de conciliateur fédéral, et ce jusqu'au 31.03.2018.**

COMPTE-RENDU TRAVAUX TO DO LIST

DU 02 JANVIER 2018

Point 1.

25€ à l'issue du National si participation effective. Pour le champions provinciaux Triplettes Hommes et championnes provinciales Doublettes Dames

Malmedy étant supprimé :

Récompenser les CP Doublettes Dames & Hommes

Récompenser les CP Triplettes Dames & Hommes

25€/joueur soit → 10 * 25 → 250€ par saison d'été

A présenter en C.E.P.

Attention, récompenses pour joueurs de la province de Liège seulement en ECPD et ECPT)

Point 2.

Posé par Michel Neyman es son temps : La question qui mérite réflexion :

Le CEP peut compter jusqu'à 13 membres.

L'objectif est d'atteindre ce nombre idéal (et légal puisqu'il figure au ROI).

En vue d'obtenir "le nombre" d'administrateurs, il est / était admis lors des votes qu'une seule voix favorable suffisait à obtenir le poste en pénurie. En 2011, j'ai été admis avec moins que la majorité des voix favorables.

Nous sommes toujours dans le cas d'espèce et, il ne faut pas en douter, les trois candidats présentés seront reçus, même avec une voix sur trente votants.

La deuxième élection du jour, les "sortants rééligibles" implique-t-elle le même quota de voix ou faut-il avoir obtenu la majorité pour être reconduit (NB : ce n'est inscrit nulle part à ma connaissance).

De même, l'année prochaine, les cadres étant complets, comment va-t-on procéder avec les candidats qui se présenteront alors que peut-être des sortants rééligibles ne seront pas reconduits.

Presque des questions "philo" et des réponses qui seront attendues de toi.

Si un seul candidat pour une place pose sa candidature, 1 seule voix suffit.

Si nombre de candidats supérieur au nombre de places disponibles, les candidats ayant le plus de voix seront élus.

Attention, viennent s'ajouter aux candidats les éventuels administrateurs sortants et rééligibles.

Point 3.

Posé par Ivan JURCABA :

Ne pas autoriser les joueurs du Nat. ou Fed à jouer chez les vétérans au delà d'une certaine division afin de sauver l'équipe en fin de championnat. (Comportement antisportif).

Non retenu

Point 4.

Pour certains règlements des CP's, enlever tirage au sort à l'inscription puisque le N° est attribué à l'inscription en ligne.

Déjà d'application en 2017

Revoir les règlements pour confirmation

Point 5.

Pour le Sextet et autre règlements, préciser le nombre de joueurs le jour de la compétition qui peuvent être remplacés.

Pour les championnats en doublette → 1

Pour les championnats en triplete → 1

Pour le sextet → 2

Changement à effectuer dans les divers règlements

Point 6.

Pour le Sextet, préciser 0 - 13 en cas d'erreur de composition d'équipe en cours de journée prévoir la lettre du joueur à l'inscription en ligne de telle manière à ce que tous les tirages et listing soit préparé d'avance --> gain de temps pour le bureau

Préciser dans le règlement du sextet en cours de compétition, si erreur de composition → 0 – 13

Prévoir à l'inscription, les lettres des joueurs

Ne faire apparaître sur le listing en ligne des équipes inscrites que le club et le nom du capitaine.

Préciser au règlement que la lettre attribuée à l'inscription restera immuable le jour du sextet

Changement à effectuer dans les divers règlements

Point 7.

Revoir le cahier des charges pour l'organisation du CP 48/50 ans.

40 terrains prévus alors qu'en 2017 46 terrains étaient nécessaires

Changement au cahier des charges → passer à 45 terrains minimum

Changement à effectuer au cahier des charges

Point 8.

Création d'un fichier reprenant toutes les dérogations des clubs

Remise à zéro pour tous les clubs de telle manière à avoir un suivi à jour

A discuter et prévoir lors de la prochaine réunion de la Commission et des clubs en juin 2018

Point 9.

Création d'un document explicatif pour les changements en cours de jeu au CHPL

Ce point est en suspens tant que le supérieur n'impose pas plusieurs changements en cours de partie (uniformité des règlements)

En suspens

Point 10.

Demande agrément saison hiver 2017-2018 et Eté 2018

Agrément reçu pour 2ème partie de saison CHPL (hiver) jusqu'au 31/03/2018

Si cette procédure est récurrente (saison 2018-2019, 2019-2020, etc.), prévoir d'ajouter cette procédure au règlement CHPL

Point 11.

Election d'un nouvel administrateur suite à la démission de Michel NEYMAN.

A ce jour, aucune candidature.

Les demandes de candidatures ont été envoyées aux clubs.

La question qui se pose est de savoir si les responsables de clubs font bien passer le message aux membres. Une solution serait aussi de créer une page Facebook FBFP – Province de Liège où tous ces appels ou autres seraient annoncés et donc vus par une majorité de joueurs.

Création par le webmaster du site de province d'une page Facebook gérée par le Président et lui-même.

Point 12.

Revoir budget stage fédéral jeunes.

Il reste de l'argent sur le compte des arbitres (province) et l'on pourrait demander à Jacques MASSET la possibilité de verser la somme sur le compte de la FPJL et ainsi clôturer le compte des arbitres.

Point à ajouter et à traiter en CEP du 08 janvier 2018.

Point 13.

Pour suivi des sanctions, fichier Excel des sanctions + Fichier (site) "Punis et Interdits provinciaux".

Création d'un fichier reprenant les amendes et pénalités CHPL, Coupe et Champ. Été

Fichier créé par secrétaire et gérer par secrétaire, Président (fonction PA) et trésorier (facturation)

Point 14.

Changement des libellés lors de l'inscription des clubs pour jouer les rencontres à domicile et/ou en déplacement ou sans importance.

Pouvant porter à équivoque et posant problème pour certains clubs, il faudra changer les libellés sur le formulaire d'inscription des équipes de clubs.

Changement à réaliser par le webmaster en concertation avec le Président et le Président sportif avant la date d'ouverture des inscriptions

Point 15.

Litige pour juger si une boule est « IN » ou « OUT » en cours de partie (mail B26 du 24/11/2017).

Ce point a été traité en séance CEP (Voir PV CEP -09/2017)

Clôturé

Point 16.

Contrôles lors de l'inscription si les joueurs sont issus de la province.

Erreurs constatées lors d'un championnat de province.

Le secrétaire n'avait pas contrôlé la provenance des joueurs.

Dès la saison 2018, le secrétaire prévoira un test sur le fichier des inscriptions pour qu'un joueur issu d'une autre province ne puisse participer au CP.

Point 17.

Réalisation du calendrier été 2018 (province + FBFP).

La grille provisoire sera présentée en CEP du 08 janvier 2018.

Si la grille est approuvée en CEP :

- **Envoyer aux clubs un courrier pour les candidatures (organisation par régionale le 10/01/18 date butoir : 10/02/18**
- **Si pas reçu de candidatures, relance à tous les clubs en date du 25/02/18 date butoir : 04/03/18**
- **Approbation de la grille définitive en séance CEP du 05/03/18**

Point 18.

Communication erronée du résultat »--> pas dans le catalogue des pénalités C.H.P.L.

Ajout dans règlement des pénalités IV.3.17 point 3) Transmission erronée de résultat (15€)

Point à ajouter au catalogue des pénalités pour la prochaine saison IV.3.17 point 3) Transmission erronée de résultat (15€)

Point 19.

Nombre de participation d'un joueur du fédéral ou du National au CHPL

Prévoir au règlement qu'une copie de la feuille de match de la rencontre du samedi doit être envoyée à la province.

Prévoir dans le catalogue des pénalités une amende pour copie de feuille de match National/Fédéral non-transmise.

Le Président sportif rencontrera la PS Fédérale pour éclaircir ce point (possibilité d'ajouter ce point aux règlements nationaux et fédéraux ?) et présentation en commission CHPL de juin 2018

En attente de la rencontre entre le PS de province et la PS fédérale

Point 20.

Achat de trophées pour la prochaine saison d'été

Le Président de province propose de se charger comme il y a deux ans de la prospection.

Ce point sera présenté en CEP du 08/01/18

Achat trophées + plaquettes (champion et championne de province) avant les CP d'avril

Point 21.

Problématique des montants et descendants pour les saisons futures au CHPL

Table ronde à organiser avec les clubs concernés AVANT JUIN 2019

Traitement en cours

Point 22.

Grille fédérale des montants et descendants

Pourquoi ne pas donner la possibilité d'avoir 2 équipes au supérieur si au moins 2 divisions d'écart ?

La demande sera présentée par le PS de province à la PS fédérale

Point 23.

Commande 5000 exemplaires feuilles de matchs pour 2018.

Coordonnées de contact : INSTITUT DON BOSCO

rue des Wallons, 59

4000 LIEGE

Tel : 04/229.78.73

Le secrétaire a pris contact avec le responsable.

Après une dernière présentation de la feuille de match en CEP du 08/01/18, le secrétaire reprendra contact le 15/01/18 pour prise de rendez-vous pour reproduction des FDM avec :

Mr CLOSJANS - Gsm : 0478/32.07.03 Email : closjean@idbl.be

Point 24.

Communication des résultats de la coupe.

Actuellement, les résultats sont communiqués par le capitaine du club visité, au plus tard 48h après la rencontre, au Président de province.

Problématique au niveau de l'envoi des FDM du tour suivant par le secrétaire aux clubs qui évoluent « At Home »

Pour la coupe 2018-2019 :

Avancer d'un jour la date butoir

Changement dans le règlement et pénalités coupe

Point 25.

Mettre à jour le règlement avec tous les détails de la procédure d'agrément disciplinaire CHPL

Vu que nous avons reçu l'agrément (jusqu'au 31/03/2018) et si nous le recevons chaque saison, une mise à jour du règlement CHPL s'imposera.

Le règlement CHPL sera adapté pour la prochaine saison si nous recevons encore cet agrément

Point 26.

Suite aux derniers événements, ne faudrait-il s'aligner sur la FBFP concernant la somme des dépenses (max) autorisées pour un responsable de province détenteur d'une carte bancaire mais aussi d'avoir l'autorisation du C.E.P. ou du moins les autorisations des Présidents et du trésorier ?

Nous traiterons ce point dans un avenir proche

En attente de traitement

Point 27.

Date et heure de transmission des résultats du mercredi CHPL

Proposition par le secrétaire de transmettre le résultat le lendemain pour 11h00 comme pour le vendredi.

Le règlement CHPL sera adapté pour les prochaines saisons au jeudi 11h00 au plus tard.

Point 28.

Frais de bureau, prix inscription CP, dotation et investissement provincial

Le Président de province propose d'arrondir (facilité) les défraiements bureau.

Suite à la remarque du trésorier faisant état que nous disposons à la province d'un capital un peu trop élevé, le Président propose de faire passer l'inscription aux CP's à 6€ mais de rétrocéder 60% des inscriptions aux participants. Il propose également l'achat d'un PC pour les bureaux d'été et le secrétaire propose l'achat d'un rétroprojecteur pour les diverses réunions.

Ce point sera ajouté à l'ordre du jour du CEP du 08/01/18 (point TRESORERIE)

Coupe province de LIEGE saison 2017 / 2018

Compte : 602011

Consolante

	Club		paiement	N° comptable		Club		paiement	N° comptable		Club		paiement	N° comptable
seizième	Omali B04	15,00 €	03,11,2017	11682	huitième	Hannut B37	30,00 €	18,12,2017		huitième	Mabotte B40	15,00 €	18,12,2017	
seizième	CPGH B22	15,00 €	03,11,2017	11683	huitième	Wanze B30	30,00 €	18,12,2017		huitième	Romsée B26	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Moha B41	15,00 €	03,11,2017	11684	huitième	Lamines B49	30,00 €	18,12,2017		huitième	Capri B02	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Oreye B27	15,00 €	03,11,2017	11685	huitième	Pepinster B34	30,00 €	18,12,2017	11682	huitième	Bontons d'or B45	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Vottem B05	15,00 €	03,11,2017	11686	huitième	Vottem B05	30,00 €	18,12,2017		huitième	Boule d'Aaz B09	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Visé B20	15,00 €	03,11,2017	11687	huitième	Visé B20	30,00 €	18,12,2017		huitième	Spa B12	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Huy B23	15,00 €	03,11,2017	11688	huitième	Huy B23	30,00 €	18,12,2017		huitième	La Moisson B43	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Rose rouge B10	15,00 €	03,11,2017	11689	huitième	Rose rouge B10	30,00 €	18,12,2017		huitième	Soumagne B07	15,00 €	18,12,2017	
seizième	Hannut B37	15,00 €	03,11,2017	11690	quart		50,00 €			quart		30,00 €		
seizième	Wanze B30	15,00 €	03,11,2017	11691	quart		50,00 €			quart		30,00 €		
seizième	Lamines B49	15,00 €	03,11,2017	11692	quart		50,00 €			quart		30,00 €		
seizième	Pepinster B34	15,00 €	03,11,2017	11693	quart		50,00 €			quart		30,00 €		
seizième	Embourg B06	15,00 €	03,11,2017	11694	demi		100,00 €			demi		50,00 €		
seizième	Esneux B08	15,00 €	03,11,2017	11695	demi		100,00 €			demi		50,00 €		
seizième	Bas B13	15,00 €	03,11,2017	11696	finale		200,00 €			finale		100,00 €		
seizième	Blégny B21	15,00 €	03,11,2017	11697										
	<i>Bureau & mobilité</i>				<i>Arbitre</i>						PAF finale ()75€			

TOTAL dotation coupe province : 1.520 + arbitre

De: Graziani Mario <graziani.heine@gmail.com>

Envoyé: mercredi 3 janvier 2018 22:37

À: CHPL Liège

Cc: vanni ardu

Objet: Relevé des pénalités.

A la Commission du CHPL.

Bonjour Messieurs.

Concerne : Votre courrier sous réf. E049-2017-chpl daté du 29-12-2017, adressé au club du Bon Accueil Sérésien (B13).

C'est avec un grand étonnement que nous nous voyons infligé d'une amende de 10,00 € pour avoir rentré une feuille de match « non conforme ».

En effet, lors de la réunion d'information du 18 septembre 2017 qui c'est déroulée au PC Oreya, il nous avait été spécifié que les anciennes feuilles de match, pour autant qu'elles comprenaient les cases pour indiquer les heures de fin de parties étaient toujours valables.

Après avoir consulté le secrétaire d'un autre club, présent à cette réunion, j'ai eu la confirmation positive de mes souvenirs.

Pouvez vous nous indiquer si une autre anomalie que nous n'avons pu déceler figure sur notre document.

Bien Sportivement.

Mario Graziani

Secrétaire.

C.H.P.L.



DATE : / / DIVISION : *MERCREDI*
 VENDREDI

VISITE :		N° EQ :	MAT :
CAPITAINE :		N° LIC :	
TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
L1			
L2			
L3			
RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)			

EN IMPRIME SVP !

TOUR 1			
Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
1	L1/V1		
2	L2/V2		
3	L3/V3		
			HEURE

TOUR 2			
Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
2	L1/V3		
3	L2/V1		
1	L3/V2		
			HEURE

VISITEUR :		N° EQ :	MAT :
CAPITAINE :		N° LIC :	
TRIPL	NOMS	PRENOMS	LICENCES
V1			
V2			
V3			
RESERVES (biffer les cases inutilisées avant le début de la rencontre)			

TOUR 3			
Rencontres		Scores	
Terrain	Partie	Visité	Visiteur
3	L1/V2		
1	L2/V3		
2	L3/V1		
			HEURE

TOTAL DES VICTOIRES	
VISITE	VISITEUR

Remarques :

.....

Signature capitaine visité : _____ Signature capitaine visiteur : _____

Si 2 descendants FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	15	24
2	8	16	27
3	11	18	28
4	12	19	29
5	13	20	30
6	14	21	31
9	17	22	P1
10	PFV	23	P2
		25	P3
		26	P4

Si 1 descendant FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	15 ou 16	24
2	8	18	28
3	11	19	29
4	12	20	30
5	13	21	31
6	14	22	32
9	17	23	P1
10	PFV	25	P2
		26	P3
		27	P4

Si PAS de descendant FBFP de Nationale 2

2017-2018

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	9	17	25
2	10	18	26
3	11	19	27
4	12	20	28
5	13	21	29
6	14	22	30
7	15	23	31
8	16	24	32
			33

2018-2019

NAT 1	NAT 2	FED 1	FED 2
1	7	18	24
2	8	19	28
3	11	20	29
4	12	21	30
5	13	22	31
6	14	23	32
9	17	25	P1
10	PFV	26	P2
		27	P3
		BYE	P4

Les champions provinciaux du Hainaut, Liège et BWBC sont montants d'office en Fédérale 2

Le 4ème montant sera: soit un club remplaçant un club namurois ou luxembourgeois relégué
soit un club désigné après tour final entre les trois 2èmes des Provinces de Hainaut, Liège et BWBC

FBFP - PROVINCE DE LIEGE - CALENDRIER ETE 2018

MOIS	DATES	COMPETITIONS	LIEU	REG	DEBUT	FORMULE	BUREAU	PFV/FBFP	Endroit
AVRIL	Samedi 14 avril 2018							C.F. DOUBLETES JEUNES	Luxembourg
	Dimanche 15 avril 2018	E.C.P. DOUBLETES	A DETERMINER	R.L. SUD	09h00	Doublettes D & H			Toutes les provinces
	Dimanche 22 avril 2018	E.C.P. TRIPLETES	A DETERMINER	R.L. SUD	09h00	Triplettes D & H			Toutes les provinces
	Dimanche 29 avril 2018	ELIM. C.P. INTERCLUBS	A DETERMINER	R.H.	09h00	9H & 6D			Toutes les provinces
MAI	Vendredi 4 mai 2018								
	Samedi 5 mai 2018							NATIONAL DU HAINAUT	P.C. Carolo Lodelinsart
	Dimanche 6 mai 2018								
	Jeudi 10 mai 2018							C.B. JEUNES (D & T)	BWBC
	Dimanche 13 mai 2018							C.F. DOUBLETES	Hainaut
	Mercredi 16 mai 2018							C.F.I. VETERANS	BWBC
	Samedi 19 mai 2018								
	Dimanche 20 mai 2018							NATIONAL DE PERUWELZ	Péruwelz
	Lundi 21 mai 2018	C.P. SEXTET	A DETERMINER	R.B.M.	09h00	TàT - D - T			
	Dimanche 27 mai 2018							C.F. TRIPLETES	Luxembourg
JUIN	Samedi 2 juin 2018							C.F. DOUBLETES MIXTES	Namur
	Dimanche 3 juin 2018							C.B. DOUBLETES	Vlaamse Brabant
	Mercredi 6 juin 2018	C.P. VETERANS	A DETERMINER	R.L. SUD	10h00	Doubl. D & Tripl. H			
	Dimanche 10 juin 2018							C.B. TRIPLETES	Liège
	Mercredi 13 juin 2018							C.B.I. VETERANS	Oost Vlanderen
	Samedi 16 juin 2018							12 HEURE DE BRUGES WEEK-END DE GNANGY	Bruges Blangy-sur-Bresle
	Dimanche 17 juin 2018							4 FEDRATIONS	Pays-Bas
	Samedi 23 juin 2018								
	Dimanche 24 juin 2018	C.P. DOUBL. MIXTES	A DETERMINER	R.L. NORD	09h00	1D & 1H			
	Mercredi 27 juin 2018	C.P. + 48/50 ANS	A DETERMINER	R.L. NORD	10h00	Doubl. D & H			
	Vendredi 29 juin 2018								
	Samedi 30 juin 2018							INTERNATIONAL JUNIORS	Les Collines
JUILLET	Dimanche 1 juillet 2018								
	Vendredi 6 juillet 2018								
	Samedi 7 juillet 2018							NATIONAL DES COLLINES	Les Collines
	Dimanche 8 juillet 2018								
AOÛT	Vendredi 17 août 2018								
	Samedi 18 août 2018							NATIONAL DE TOURNAI	Tournai
	Dimanche 19 août 2018								
SEPTEMBRE	Dimanche 2 septembre 2018							C.F. INTERCLUBS	Liège
	Dimanche 9 septembre 2018	C.P. TRIPL. MIXTES	A DETERMINER	R.H.	09h00	1D & 2H			
	Samedi 15 septembre 2018							CHAMPIONNAT DU MONDE MESSIEURS	Canada
	Dimanche 16 septembre 2018							C.B. INTERCLUBS	Limbourg
	Dimanche 23 septembre 2018							CHAMPIONNAT D'EUROPE DAMES	Palavas-les-Flots France
	Samedi 29 septembre 2018								
	Dimanche 30 septembre 2018								

Plus d'infos : www.petanque-liege.be - **Président sportif** : FOULON Frank - **Secrétariat** : MIGNON Fabrice 0474/83.78.16